



SNCF VOYAGEURS AGENTS DU MATÉRIEL

VOS ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

QUE RETENIR DE NOTRE AUDIENCE ?

L'UNSA a été reçue par la SA Voyageurs le 17 novembre dernier. L'objectif était de porter les réclamations des agents travaillant pour la maintenance du matériel roulant au sujet des déplacements professionnels et des contraintes particulières des métiers.
L'UNSA vous informe.



POUR L'UNSA, LA DIRECTION
MAINTIENT LE *STATU QUO*. ELLE
NOUS ENCOURAGE À MULTIPLIER LES
ACCORDS LOCAUX POUR RÉSOUDRE
LES PROBLÈMES DES AGENTS...

RESTAURATION UN SUJET RENVOYÉ AU GROUPE SNCF

UNSA

Réévaluer à la hausse les plafonds de remboursement des repas au frais réels, aujourd'hui de 24,00 € par repas en province et 26,00 € en région parisienne, qui ne permettent plus de se nourrir de façon équilibrée sans dépassement.

SNCF

Sans surprise, la SA ne considère pas le sujet dans son champ de compétence et renvoie le dossier vers le Groupe SNCF.

UNSA

Si les agents ont la possibilité de se restaurer dans une cantine d'entreprise le midi, à un coût raisonnable, ce n'est pas le cas le soir. Pour l'UNSA, une autre solution existe : un plafond de 52,00 € par jour pour deux repas.

SNCF

La direction dit étudier notre proposition, mais le sujet devra être porté par le Groupe SNCF. ...



UNSA-FERROVIAIRE



DÉPLACEMENTS UN DOSSIER ENCORE PLUS CRIANT

UNSA

Les forfaits de remboursement des frais de déplacement sont très loin de couvrir les dépenses engagées par les agents. Les structures Orféa mises en avant par la direction pour limiter les frais de déplacement sont pour la plupart inaccessibles aux agents du Matériel. Résultat : il faut payer pour travailler ou user de subterfuges plus ou moins réglementaires...

SNCF

Encore une fois, la responsabilité est renvoyée vers le Groupe. La SA Voyageurs incite les salariés à passer aux frais réels.

TRAVAIL DE NUIT UN PROBLÈME EN CACHE UN AUTRE

UNSA

La prise en compte partielle des frais de déplacement a un effet néfaste également sur le travail de nuit. Idem pour les formations : les salariés deviennent de plus en plus réticents à se déplacer. En effet, pour eux, c'est la double peine : en formation, ils ne touchent plus leurs éléments variables de solde (EVS). Difficile dans ces conditions de trouver la motivation pour partir plusieurs jours loin de leur domicile. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il s'accroît avec la mise en place de roulements ne comportant que des nuits. S'il est entendu qu'en formation les salariés ne touchent pas leur sujétion afférente aux nuits non effectuées, il n'en demeure pas moins que la problématique est un frein important au départ en formation.

SNCF

La proposition de l'UNSA-Ferroviaire d'étendre le champ d'application de la MTCI MA05083 et de renégocier les montants ainsi que les conditions d'attribution a reçu un refus catégorique.

INDEMNITÉS DES DIFFÉRENCES DE TRAITEMENT

UNSA

Agents des TI : l'UNSA a obtenu une indemnité de 10,36 € pour une matinée et de 12,55 € pour une soirée. Nous avons demandé l'octroi de cette indemnité également aux agents des TM.

SNCF

La direction ne souhaite pas étendre cette avancée aux agents des TM, considérant qu'il s'agit d'une négociation locale.

UNSA

Nous avons proposé d'élargir la plage horaire de nuit de 18h00 à 21h00 afin de récompenser les horaires de soirée.

SNCF

L'entreprise ne souhaite prendre en compte aucune de ces propositions de l'UNSA.

ENCADREMENT L'IOM ? C'EST NON !

UNSA

Nous avons demandé l'accès à l'indemnité opérationnelle matériel (IOM) pour les agents de l'encadrement.

SNCF

Pour la direction, c'est non, car d'autres éléments de rémunération sont destinés à l'encadrement.

**PÉTITION
AVEC L'UNSA
POUR UNE GRILLE
UNIQUE & LA
LINÉARISATION DE
L'ANCIENNETÉ !**

